

---

---

# S É N A T

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

**Service des Commissions.**

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mercredi 26 octobre 1966.** — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — La commission a entendu M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat chargé de l'Information.

Le ministre a tout d'abord exposé les grandes lignes du budget de son département.

Pour l'exercice 1967, le budget de l'Information se trouve en augmentation de 4,5 p. 100 par rapport à 1966. Cet accroissement est dû à trois causes : les subventions de l'Etat à l'Agence France-Presse et à la Société nationale des chemins de fer français ainsi que la dotation du fonds culturel ont été augmentées. Les crédits affectés à ce dernier chapitre comportent 250.000 F de mesures nouvelles en vue d'améliorer la diffusion des 17 grands périodiques exportés par avion au Canada pendant l'exposition de Montréal. Le ministre a regretté que cette aide ne soit que temporaire.

M. Yvon Bourges a répondu aux questions posées par MM. Diligent et Vérillon sur les différentes aides de l'Etat à la presse, non comptabilisées dans le budget, les concours organisés par ces journaux et la dotation du fonds culturel.

*Présidence de M. Louis Gros, président.* — Le ministre a ensuite abordé les problèmes de l'O. R. T. F. Il a souligné que, pour la première fois, le budget se trouvait en équilibre en raison de la majoration des redevances, ce qui a permis la suppression de la taxe à l'achat.

Les dépenses d'équipement demeurent inchangées par rapport à 1966, les crédits de ce dernier exercice n'ayant pas été totalement consommés.

Le budget de fonctionnement, en faible progression, passe de 771,2 millions en 1966 à 832,4 millions en 1967.

M. Mont a demandé au ministre pourquoi, alors que tous les crédits d'équipement n'étaient pas consommés, la charge de certaines installations de réémetteurs incombait aux collectivités locales.

M. Diligent a interrogé le ministre sur les projets du Gouvernement en ce qui concerne les relais par satellite ; il a également parlé de la publicité, du procédé C. E. C. A. M. et de l'inadaptation des règles de la comptabilité publique à une entreprise d'Etat que l'on a dotée d'un statut devant lui permettre une grande souplesse de gestion.

M. Jung a exprimé ses préoccupations sur la régionalisation qui n'est pas servie par des crédits suffisants.

M. Fleury, rapporteur officieusement désigné, s'est étonné que les crédits d'équipement n'aient pas été consommés malgré les projets qui avaient été établis, en particulier d'extension de la deuxième chaîne, de construction d'un centre de télévision à Brie-sur-Marne et d'autres équipements encore. Il a souligné que le Ministère des Affaires étrangères n'utilisait pas suffisamment la radiodiffusion et la télévision pour mener à bien sa politique de développement culturel à l'étranger ; les échanges de programmes sont extrêmement réduits.

M. Tinant a présenté quelques critiques concernant les émissions régionales et le bulletin météorologique.

M. Ahmed Abdallah a fait état d'assurances données quant à l'utilisation des Comores pour la diffusion de la pensée française dans cette région du monde.

M. Pelletier a posé quelques questions sur la régionalisation et sur le manque de liaisons entre le choix des sujets de reportage et les décisions de programmation.

Mme Crémieux a exprimé des critiques sur l'émission destinée aux femmes et sur celle qui est intitulée « Téléx-Consommateurs ». Enfin, elle a fait allusion à la trop grande fréquence des incidents techniques.

M. Diligent s'est interrogé sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à installer un émetteur à Saint-Pierre et Miquelon pour diffuser des programmes au Canada français. Il a posé des questions sur les conditions du remboursement à la Télévision des services qu'elle rend à l'Etat, notamment à l'Education nationale.

M. Philippon a parlé du droit de réponse.

Traitant des différentes questions qui lui avaient été posées, le ministre a précisé quelles étaient les règles de partage des dépenses entraînées par l'installation de réémetteurs entre les communes et l'O. R. T. F. Il a indiqué que les dépenses relatives aux appareils étaient remboursées par l'O. R. T. F., ce que M. Vérillon, évoquant un exemple précis, a cru pouvoir mettre en doute.

Le ministre a souligné les efforts accomplis en matière d'investissements : 692 réémetteurs ont été construits et les 65 millions non utilisés ont été reportés, ce qui a permis d'équilibrer le budget.

Le ministre a donné des indications sur les satellites-relais, précisant l'intérêt qu'il y aurait pour la France à mener à bien son programme non seulement pour établir des liaisons internationales mais aussi pour mieux contrôler les prix des retransmissions.

Sur le problème de la publicité, le ministre a précisé à nouveau qu'il n'était pas lié au principe de l'équilibre budgétaire de l'O. R. T. F. et que rien ne serait fait sans le Parlement. Le ministre a reconnu que l'O. R. T. F. avait débordé le cadre de la publicité compensée et précisé qu'il recherchait pour celle-ci une meilleure solution.

Quant aux services rendus par l'O. R. T. F. aux différents ministères, l'Education nationale supporte la totalité des charges, majorées de 20 p. 100 pour tenir compte des frais généraux.

Après avoir répondu à la question concernant le procédé C. E. C. A. M., M. Bourges a souligné les difficultés qu'il rencontrait du côté du Ministère des Finances pour mettre au point un statut financier conforme aux exigences commerciales de l'O. R. T. F.

Le ministre a reconnu qu'il était très mauvais de laisser les producteurs faire des émissions qui n'étaient pas ensuite inscrites dans les programmes mais que la conciliation était difficile entre la liberté, nécessaire, et le contrôle, non moins utile. Il faut s'en remettre à la sagesse du Conseil d'administration et des comités de programmes.

M. Bourges a reconnu qu'un effort particulier de régionalisation devrait être fait sur certaines parties du territoire, et notamment en Alsace. Il conviendrait également que l'O. R. T. F. joue un rôle d'animation régionale plus important.

Il a attribué la responsabilité de l'émission « Téléx Consommateurs » au Ministère des Finances.

Les opérations prévues à Moroni ont été inscrites au budget de 1966 et le sont également en 1967 pour leur achèvement.

Sur l'émission destinée aux femmes, le ministre a donné l'assurance qu'il ferait part des observations qui lui ont été présentées au Conseil d'administration.

Les incidents techniques viennent, pour nombre d'entre eux, d'Electricité de France.

En ce qui concerne les émissions régionales, le ministre a précisé qu'aucune directive gouvernementale n'était donnée sur leur contenu souhaitable.

Sur le droit de réponse, il a souligné que l'Office n'était pas un journal et que, d'ailleurs, les membres du Gouvernement, souvent mis en cause, aimeraient également pouvoir répondre.

Après l'audition du ministre, la commission a procédé à la désignation de ceux de ses membres qui doivent faire partie de la délégation du Sénat à la Conférence des Parlementaires de l'O. T. A. N. : M. Gros, président, a été nommé titulaire et M. Balestra suppléant.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 26 octobre 1966.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a procédé à l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1967 (n° 2044 A. N.)

Sur le rapport de M. Pautet, la commission a examiné les dispositions de la première partie du projet de loi concernant l'agriculture (art. 11, 12, 14, 15 et 17).

Après un échange de vues sur l'article 11, relatif à la fiscalité des céréales, auquel ont participé notamment MM. Blondelle, Durieux, Lebreton et Legouez, la commission s'est ralliée à un amendement tendant à supprimer le paragraphe 2 de cet article. Elle entend s'élever ainsi contre une mesure qui reviendrait à confisquer l'avantage résultant pour les producteurs de

blé de l'ajustement progressif du prix du blé français au niveau du prix européen. Les autres articles ont été adoptés sans modification.

La commission a adopté, ensuite, les conclusions favorables de l'avis présenté par M. Beaujannot sur le budget des Postes et Télécommunications.

Après avoir souligné l'augmentation des différentes rubriques de ce budget, le rapporteur a montré qu'en dix ans l'activité postale avait crû de près de 50 p. 100 ; il a posé le problème de la suppression de nombreux bureaux de poste ruraux, examiné l'activité de la flotte aéropostale et répondu à des questions particulières qui lui ont été posées, sur cette partie de son rapport, par MM. Lebreton, Legouez, Errecart, David, Bouvard et le président lui-même.

En ce qui concerne les services financiers, après avoir rappelé l'intégration de la Caisse nationale d'épargne dans le budget des P. et T., M. Beaujannot s'est associé à l'amendement de la Commission des Finances tendant à opérer le relèvement à 2,5 p. 100 du montant de l'intérêt servi aux P. et T., sur les fonds libres utilisés par le Trésor.

A propos des Télécommunications, le rapporteur pour avis a évoqué le problème du téléphone, en soulignant que 440.000 demandes d'installations étaient encore en instance ; tout en notant le caractère prioritaire accordé aux télécommunications par le V<sup>e</sup> Plan, il a regretté que des crédits importants ne soient pas mis à leur disposition et que le personnel ne soit pas toujours engagé en nombre suffisant.

Après les questions posées par le président et MM. Mistral, Marrane, Bouvard et Cornat, les propositions de M. Beaujannot ont reçu l'agrément de la commission.

M. Yvon a présenté, ensuite, son avis sur le projet de loi (n° 298, session 1965-1966), portant statut des navires et autres bâtiments de mer. Il a donné connaissance à ses collègues des amendements apportés à ce texte par M. Marcilhacy, rapporteur de la Commission des Lois, aux *articles premier, 6, 29, 50, 57 et 58, 61 et 62, 65 à 67.*

Après avoir défini le navire et les autres « bâtiments de mer » (article premier), M. Yvon a expliqué les raisons qui avaient guidé la commission saisie au fond dans le choix des autres amendements et une discussion à propos de ceux-ci s'est engagée entre lui et MM. Sambron, Golvan et Lalloy.

Enfin, la commission a adopté, à l'unanimité, l'avis favorable qui lui était présenté par son rapporteur.

AFFAIRES ETRANGERES,  
DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mardi 25 octobre 1966.** — *Présidence de M. Rotinat, président.*  
— La commission a entendu un exposé de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation internationale.

Le ministre a traité successivement des problèmes du Marché commun, des questions soulevées par le retrait de la France de l'O. T. A. N., des relations de la France avec les pays de l'Est européen et enfin de la situation en Asie et notamment au Viet-Nam.

En ce qui concerne l'O. T. A. N., la France maintient sa participation au conseil permanent dont le siège va être transféré à Bruxelles ; en revanche, le retrait de toutes les organisations militaires, et notamment des commandements alliés, est déjà réalisé et l'évacuation des installations militaires en prévision du 1<sup>er</sup> avril 1967 se poursuit en négociation avec nos alliés. Des conversations se poursuivent également avec le Gouvernement allemand au sujet des forces françaises en Allemagne.

Le ministre a ajouté sur ce point que d'autres problèmes se posent dans le cadre du Pacte atlantique, indépendamment de la décision de la France, comme le montre la création d'un comité tripartite entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. La réorganisation de l'O. T. A. N. est la conséquence de l'évolution de la situation dans le monde.

M. Couve de Murville a ensuite exposé la politique de la France à l'égard de l'U. R. S. S. et des Etats de l'Europe de l'Est ; notre politique délibérée depuis plusieurs années est d'établir avec ces pays des rapports nouveaux fondés d'ailleurs sur des liens d'ancienne amitié.

Le ministre a enfin rappelé la position de la France en ce qui concerne le Viet-Nam, à travers les déclarations du Président de la République à Pnom-Penh et les termes de son propre discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Couve de Murville a répondu ensuite à des questions posées notamment par MM. Monteil, Boin, le général Béthouart et M. Barrachin.

Avant l'arrivée du ministre, la commission avait renouvelé le mandat de ses représentants à la Conférence des Parlementaires de l'O. T. A. N. ; font partie de la délégation française :

MM. d'Argenlieu, Barrachin, Béthouart, Boin, Marcel Boulangé, de Chevigny, Ganeval, Monteil, Moutet, titulaires ;

MM. Vassor, de La Vasselais, Héon, suppléants.

**Jeudi 27 octobre 1966.** — *Présidence de M. d'Argenlieu, vice-président.* — La commission a entendu le rapport de M. Monteil sur le projet de loi (n° 283, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification du Protocole sur les privilèges et les immunités de l'Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux, complété par un Protocole de signature, signé à Londres, le 29 juin 1964, et du Protocole sur les privilèges et les immunités de l'Organisation européenne de recherches spatiales, signé à Paris le 31 octobre 1963 ;

Après avoir répondu aux questions posées par le général Petit et M. Soufflet, le rapporteur a proposé à la commission l'adoption sans modification du projet de loi. Il en a été ainsi décidé.

M. Monteil a ensuite présenté à la commission un deuxième rapport sur le projet de loi (n° 285, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire relatif au statut juridique de ladite Organisation sur le territoire français et de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral de Confédération suisse relative à l'extension en territoire français du domaine de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

Les conclusions du rapporteur tendant à l'adoption conforme du projet de loi ont été adoptées à l'unanimité par la commission.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 26 octobre 1966.** — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu M. Jean-Marcel Jeanneney, Ministre des Affaires sociales.

Le ministre a exposé l'économie générale du projet de budget du Ministère des Affaires sociales pour 1967. Il a ensuite insisté

sur les actions particulières que le Gouvernement compte entreprendre au cours de cet exercice et qui font l'objet d'un effort spécial :

— recherche médicale (Institut national de la Santé et de la Recherche médicale, Institut Pasteur, Institut national d'études démographiques); enseignement (infirmières, F. P. A.); enfance inadaptée.

Il a aussi donné quelques précisions complémentaires sur certains chapitres budgétaires, dont le volume des crédits dénote l'importance :

— aide sociale (reprise des études en vue d'une meilleure répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales; recherche d'une amélioration et d'une rationalisation du système de protection sociale des handicapés majeurs); services de l'emploi; équipements sanitaires et sociaux.

En marge du projet de budget, le ministre a indiqué qu'il apportait toute son attention à la situation financière de la Sécurité sociale, annonçant que, dans le courant de l'année 1967, le Parlement et le Gouvernement se trouveraient placés devant des responsabilités importantes.

Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par différents commissaires :

M. Lagrange, rapporteur pour avis, sur :

— le retard dans l'application du programme de « rattrapage » des allocations et pensions de vieillesse ;

— les restrictions imposées par la situation financière des caisses d'allocations familiales en matière d'intervention des travailleuses familiales ;

— la politique de la Caisse nationale de sécurité sociale pour l'octroi des subventions d'équipements hospitaliers lorsque notamment sont prévus des services en clinique ouverte ;

— la charge incombant aux collectivités locales pour le fonctionnement des services d'ambulances de grand secours ;

— les intentions du Gouvernement en matière de planning familial ;

— le conventionnement des chirurgiens dentistes.

M. Plait, rapporteur pour avis, sur :

— la complexité et la longueur des procédures de financement des équipements hospitaliers (difficulté de coordonner l'action de l'Etat, des collectivités locales et surtout de la

Sécurité sociale, en raison de ses problèmes propres) ; M. Plait a spécialement insisté sur les avantages qu'il pourrait y avoir à assurer un complément de financement par l'emprunt.

M. Menu, sur le fonctionnement des nouvelles procédures de régionalisation du V<sup>e</sup> Plan et la regrettable absence d'opérations d'équipements hospitaliers pour la région de Champagne en 1967.

M. Benoist, sur :

— les résultats acquis à la suite des mesures prises pour favoriser le recrutement des infirmiers ;

— les perturbations entraînées par la réforme des services de santé scolaire et universitaire ;

— la situation des internes des hôpitaux de la Seine (B) au regard de leur orientation vers la chirurgie.

M. Henriet, sur :

— le partage des dépenses d'aide sociale ;

— la nécessité de services d'urgence mieux localisés, dans la région parisienne notamment ;

— la revision des modes d'établissement du prix de journée dans les hôpitaux ;

— l'amélioration de la coordination entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée ;

— l'érection en faculté de l'école de médecine de Besançon et la nécessité corrélative d'organiser un concours de recrutement d'internes ;

— l'abaissement de l'âge de retraite des femmes.

Mme Cardot, sur :

— la suite que le ministre entend donner à certaines résolutions adoptées par le récent congrès des Bureaux d'aide sociale ;

— l'amélioration des conditions de travail des infirmières en vue de faciliter leur recrutement ;

— l'amélioration des procédures de financement des instituts médico-pédagogiques (investissements et fonctionnement) ;

— l'amplification nécessaire de l'action contre l'alcoolisme et les différents facteurs de démoralisation de la jeunesse.

M. Thiebault, sur :

— le problème de la suppression des abattements de zone en matière de salaire ;

— l'état de préparation des décrets sur la protection des membres des professions pénibles.

M. Marie-Anne, sur certains problèmes propres aux Départements d'Outre-Mer (cliniques privées, aide sociale, etc.).

M. Bossus, sur :

— l'éventuelle présence du ministre aux prochaines discussions budgétaires devant le Sénat ;

— la situation syndicale dans une grande entreprise de construction automobile de la région parisienne ;

— l'affectation des personnels nécessaires aux nouveaux services hospitaliers.

M. Darras, sur :

— les possibilités d'obtenir l'unification des zones de salaires à l'intérieur d'un district lorsqu'elle est demandée par le Conseil de district ;

— l'affectation des crédits destinés aux services d'ambulance de grand secours ;

— l'intégration dans les écoles des élèves assistantes sociales reçues aux épreuves d'admission dans le Pas-de-Calais.

M. Dutoit, sur :

— l'attribution aux travailleurs de province de la prime de transport ;

— le problème des zones de salaires.

M. d'Andigné, sur la situation financière souvent difficile des foyers de jeunes travailleurs et les diverses formes d'aide qu'il serait possible de leur apporter, directement ou indirectement.

Après ce très large échange de vues, le ministre a affirmé son désir de voir le Sénat se prononcer rapidement sur le projet de loi (n° 253, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la garantie de l'emploi en cas de maternité ; il a fourni un certain nombre d'explications d'ordre technique demandées par Mme Cardot, rapporteur.

Il a également répondu à diverses questions posées par M. Plait, rapporteur de la proposition de loi (n° 258, session 1965-1966), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la réglementation de la profession d'audioprothésiste.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu le rapport pour avis de M. Soudant, sur le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Soudant a indiqué les grandes masses de ce budget et les principaux aménagements que comportera en 1967 le régime de protection sociale agricole.

Après des observations présentées par MM. d'Andigné, Levacher, Marie-Anne, qui seront mentionnées par le rapporteur pour avis, les conclusions de son rapport ont été adoptées.

Mme Cardot a ensuite donné connaissance de son rapport sur le projet de loi (n° 253, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la garantie de l'emploi en cas de maternité; après l'exposé général du rapporteur, un très large débat s'est instauré, auquel ont notamment pris part MM. Henriet, Lagrange, Levacher, Messaud, Lambert; à l'issue de cette discussion, le rapport de Mme Cardot, qui comporte un certain nombre d'amendements, a été adopté.

M. Lagrange a ensuite présenté son rapport pour avis sur le projet de budget du Ministère des Affaires sociales (dépenses de fonctionnement) pour 1967: il a donné quelques précisions sur les problèmes évoqués au cours de la séance du matin.

M. Plait a donné connaissance de son rapport pour avis sur les dépenses en capital du même budget; il a insisté sur l'insuffisance des crédits destinés aux établissements sanitaires et sociaux autres que les C. H. U.

Les conclusions des deux rapports pour avis ont été adoptées.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 25 octobre 1966.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et M. Alric, vice-président.* — *Au cours d'une première séance, sur rapport de M. Métayer, rapporteur spécial, la commission a procédé à l'examen des crédits de l'Education nationale. Les dotations pour 1967 accusent une progression d'ensemble de 10,8 p. 100; cette progression, moins forte pour les dépenses ordinaires (8,2 p. 100), est plus sensible pour les crédits de paiement des dépenses en capital (24,4 p. 100). Quant aux autorisations de programme, leur taux de croissance s'élève à 8,1 p. 100.*

L'examen du budget de 1967 est facilité par la publication du rapport général de la commission de l'équipement scolaire universitaire et sportif; ce rapport explicite que les besoins en personnel et en équipement dépendent de l'évolution de la population scolaire et universitaire, ainsi que de la mise en place des réformes. Le rapporteur spécial a examiné dans quelle

mesure les dotations pour 1967 tiennent compte de ces sujétions : l'enseignement supérieur est particulièrement bien traité ; le second degré est moins généreusement doté en personnel ; pour l'enseignement spécialisé, l'effort consenti est encore insuffisant ; l'enseignement du premier degré est le moins bien loti ; le rapporteur a ensuite examiné le problème actuel de la qualification des maîtres : il a regretté une dégradation du niveau dans l'enseignement du premier degré, une situation dramatique dans le second degré, où l'on puise les éléments les plus jeunes et les plus doués pour encadrer les étudiants de facultés ; par contre, le niveau est bon dans l'enseignement supérieur ; l'amélioration qualitative d'ensemble dépend de l'effort fait pour former les futurs maîtres, et de l'octroi de rémunérations qui ne découragent pas les vocations ; or l'effort réalisé est insuffisant, et le problème de la revalorisation de la fonction enseignante reste à traiter.

Dans les interventions publiques, les mesures nouvelles les plus importantes concernent les bourses, les œuvres universitaires et scolaires, l'enseignement privé et le ramassage scolaire.

Concernant les dépenses d'équipement, le rapporteur a examiné la compatibilité des dispositions du budget avec le calendrier établi par le Plan ; pour 1967, les crédits de paiement seront supérieurs de 24,4 p. 100 à ceux de 1966 ; concernant les autorisations de programme, il faut en première urgence rattraper les retards du IV<sup>e</sup> Plan ; quant aux deux premières années du V<sup>e</sup> Plan, si le taux moyen des dotations globales s'élève à 34,5 p. 100, un retard important est marqué dans certains secteurs.

Au cours de la discussion, sont intervenus notamment MM. Chochoy, Paul Chevallier, Armengaud, Alric, Driant et Raybaud.

Après que le rapporteur ait souligné que l'examen du budget conduisait à tempérer les déclarations optimistes des milieux gouvernementaux, la commission a adopté le rapport de M. Métayer, ainsi que les articles 61 (sous réserve d'un amendement), 62 et 63 du projet de loi de finances.

M. Richard a ensuite présenté à la commission son rapport sur les crédits du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; d'une année sur l'autre, les moyens financiers mis à la disposition du Ministère de la Jeunesse et des Sports progressent de 34,3 p. 100, ce taux de progression important étant provoqué par l'augmentation considérable des crédits de paiement des dépenses en capital.

Concernant les moyens des services, le problème le plus aigu que connaisse le Ministère de la Jeunesse et des Sports est celui des besoins en postes de personnel enseignant ; les dépenses de matériel ou de fonctionnement croissent nécessairement avec l'augmentation des effectifs des jeunes, des professeurs, des moniteurs, ainsi que des installations.

Parmi les interventions publiques, le rapporteur a souligné les besoins de l'éducation populaire, des sports, des activités physiques et activités de plein air, certains de ces crédits concernant la préparation des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble. Le rapporteur a enfin analysé le budget d'équipement par rapport à la loi de programme du 2 juillet 1965 et à la deuxième année du V<sup>e</sup> Plan.

Après des observations de MM. Paul Chevallier, Driant, Alric et Coudé du Foresto, le rapport de M. Richard a été adopté.

La commission a désigné M. Fosset, rapporteur spécial du budget de la Coopération, pour participer aux travaux de la conférence internationale de parlementaires sur les questions concernant l'aide aux pays en voie de développement.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a procédé à l'audition de M. Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Information, sur le budget de l'Information et sur l'O. R. T. F.

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial en ces matières, a posé des questions à propos de l'O. R. T. F., sur le déficit budgétaire de cet organisme, sur son régime fiscal, sur l'effectif de ses journalistes ainsi que sur les émissions vers l'étranger, sur les droits des producteurs sur le titre de leurs émissions, sur la mondovision et sur la télévision en couleurs.

Dans ses réponses, le secrétaire d'Etat a notamment analysé les rapports entre les versements dus par l'O. R. T. F. au Trésor et l'existence d'un déficit budgétaire. En ce qui concerne le nombre des journalistes, il a précisé que 92 emplois avaient été supprimés, ce qui s'était traduit par des licenciements et que, d'autre part, l'O. R. T. F. avait procédé à des intégrations. En matière d'émissions vers l'étranger, des émetteurs sur ondes courtes ont diffusé quelques émissions en langue étrangère ainsi que les programmes de France-Inter, car il est apparu préférable d'assurer une diffusion continue. Le procédé S. E. C. A. M. III est compatible avec d'autres systèmes à condition de passer par des réémetteurs. Evoquant ensuite les perspectives de télévision par satellites, le secrétaire d'Etat

a indiqué que la France poursuivait à la fois la réalisation d'un programme national et une coopération avec d'autres nations, Etats-Unis et U. R. S. S. notamment.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a évoqué le problème des émissions radiophoniques françaises vers le Proche-Orient. M. Lachèvre a traité de l'acquisition de récepteurs permettant la réception d'émissions de télévision étrangères et des redevances dues pour les récepteurs utilisés à bord des navires. M. Alric est également intervenu à propos des redevances. MM. Alex Roubert, président, et Raybaud ont regretté que certains cantons de montagne des Alpes-Maritimes soient encore privés de télévision. Les problèmes de réglementation des campagnes électorales sur les ondes ont été évoqués par M. Edouard Bonnefous et Mlle Rapuzzi. M. Chochoy a parlé du problème de la radiodiffusion aux Comores.

Dans ses réponses, le ministre a traité de la coloration et de la teneur des émissions d'information, et de la création prochaine d'un poste de radiodiffusion à Moroni (Grande-Comore). Passant au budget de l'Information, le ministre a répondu à M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial, notamment sur la fixation du prix des journaux, sur les dotations du Fonds culturel en ce qui concerne la liaison Paris—Montréal et sur le fonctionnement du S. L. I. I. (Service de liaison interministériel pour l'Information).

Après le départ du ministre, M. Edouard Bonnefous a fait adopter ses rapports sur l'O. R. T. F. et l'Information. Il a ensuite présenté son rapport sur le cinéma dont la situation se dégrade. Il a présenté des observations sur les conditions de l'aménagement de l'aide financière au cinéma, et a analysé les dispositions des articles 9 et 10, 55 et 59 du projet de loi de finances. Le rapport de M. Edouard Bonnefous a été adopté.

La commission a désigné MM. Edouard Bonnefous, Coudé du Foresto, Portmann et Richard comme délégués titulaires et M. Courrière comme délégué suppléant à la Conférence des Parlementaires de l'O. T. A. N.

M. Raybaud a ensuite présenté à la commission son rapport sur le budget du Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles. Après avoir souligné que l'ensemble des crédits prévus pour 1967 était supérieur de 27 p. 100 à ceux de 1966, le rapporteur a analysé les possibilités d'action supplémentaire ouvertes par cette majoration aux différents services du Ministère d'Etat. La direction générale des Arts et des Lettres bénéficie d'une large part des augmentations proposées, ce qui lui permettra notamment de promouvoir une politique nouvelle de la musique et de renforcer la participation de l'Etat aux efforts faits par

les collectivités locales pour leurs théâtres lyriques et dramatiques. Malgré une amélioration certaine des résultats financiers des théâtres nationaux la subvention de l'Etat sera majorée de 4 millions en 1967 ; elle représente 38 p. 100 du montant des dépenses ordinaires des Arts et Lettres et 15 p. 100 du montant total des dépenses ordinaires du Ministère d'Etat. Les différents ordres d'enseignement artistique voient leurs moyens renforcés, tant en ce qui concerne le personnel enseignant que l'équipement ou la construction d'écoles, notamment régionales. Les maisons de la culture bénéficient de crédits accrus compte tenu de leur nombre croissant ; deux nouvelles maisons ont été inaugurées en 1966, quatre autres seront achevées en 1967, enfin six seront mises en chantier dans les prochains mois. Le Centre national de diffusion culturelle, qui avait fait l'objet des préoccupations de la Commission des Finances l'an dernier a finalement été dissout début 1966. Le personnel scientifique et de surveillance de la Direction des Musées sera renforcé et les crédits destinés aux achats d'œuvres d'art largement majorés. Le rapporteur a souligné les grands progrès réalisés par la Direction de l'Architecture dans la consommation des crédits qui lui sont alloués. La loi de programme concernant les grands monuments nationaux s'achève en 1966 mais des crédits importants demeurent inscrits à ce titre l'an prochain car seuls des travaux de stricte conservation et les principaux travaux de présentation auront été réalisés au cours de la période 1962-1966. La Direction des Archives de France poursuit son œuvre considérable avec des moyens majorés destinés à faire face à l'accroissement important des documents qui lui sont confiés. Enfin, le rapporteur a attiré l'attention de la commission sur l'absolue nécessité de réaliser des actions interministérielle coordonnées, **notamment** dans les domaines suivants : architecture et tourisme, arts et lettres et O. R. T. F., affaires étrangères et théâtres et action culturelle. La commission a approuvé les conclusions du rapporteur après interventions de MM. Roubert, président, Masteau, Paul Chevallier et Louvel.

M. Lachèvre, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur les crédits de la Marine marchande. Concernant les mesures nouvelles des moyens des services, une réduction de crédits traduit principalement les transferts de dotation à la section commune du budget de l'Equipement ; pour les interventions publiques, des majorations de crédits portent sur trois chapitres : la subvention à l'établissement des invalides de la marine, la contribution aux frais de fonctionnement de l'apprentissage maritime et l'exploitation des services maritimes d'intérêt général.

Parmi les dépenses en capital, le rapporteur a souligné l'aide à la construction navale, en précisant qu'une très nette amélioration de la situation d'ensemble était enregistrée. Le rapport de M. Lachèvre a été adopté ainsi que les articles 48 et 49 du projet de loi de finances.

**Mercredi 26 octobre 1966.** — *Présidence de MM. Alex Roubert, président, Masteau et Coudé du Foresto, vice-présidents.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a procédé à l'audition de MM. Pisani, Ministre de l'Equipement, Nungesser, Secrétaire d'Etat au Logement, et Bettencourt, Secrétaire d'Etat aux Transports, sur le budget de l'Equipement.

M. Pisani a tout d'abord souligné qu'à l'origine de ce nouveau ministère se trouvait la nécessité de coordonner la réalisation des investissements, rappelant notamment qu'une implantation immobilière satisfaisante suppose que soient d'abord résolus les problèmes d'infrastructure et de transports. Les directions départementales de l'équipement deviennent ainsi le responsable d'un très grand nombre de travaux de l'Etat à l'intérieur de chaque département.

Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, a exprimé la crainte que pendant un certain temps la réforme des services extérieurs ne provoque certains flottements dans l'action administrative. Elle a ensuite souligné que, par rapport aux échéanciers du V<sup>e</sup> Plan, les crédits de 1966 et 1967 étaient souvent insuffisants, notamment pour les routes. Il en est de même pour les dépenses d'entretien dans tous les domaines. Enfin, Mlle Rapuzzi a insisté sur la nécessité d'aménager un réseau fluvial français à la mesure de l'économie moderne.

M. Pisani a indiqué que l'état d'avancement des programmes variait selon les secteurs considérés. La priorité actuelle réside dans la réalisation d'une meilleure structure autoroutière de notre pays. De même, il est nécessaire d'équiper nos ports, Le Havre et Fos, surtout, afin de leur permettre notamment de résister à la concurrence des ports étrangers. En ce qui concerne les voies navigables, l'effort se porte actuellement sur les tronçons dont la rentabilité est d'ores et déjà assurée.

Mlle Rapuzzi a ensuite souligné que, pour certaines communes, il était impossible de participer financièrement à la réalisation des autoroutes.

M. Carous a exprimé la crainte que ces problèmes financiers ne remettent en cause la mise en œuvre de certains équipements indispensables.

M. Coudé du Foresto a estimé que le problème des transports ne pouvait être résolu secteur par secteur, mais grâce à un bilan d'ensemble.

M. Bousch a évoqué les variations du coût des transports assurés par la S. N. C. F. ainsi que les conséquences de l'institution des Z. A. D. pour les propriétaires de pavillons compris dans ces zones.

M. Edouard Bonnefous a parlé de l'équipement en autoroutes, du déficit de la balance touristique et de la nécessité de prévoir à l'avance une desserte en moyens de transport suffisants des nouveaux grands ensembles immobiliers.

M. Raybaud est intervenu à propos du projet de fermeture des chemins de fer de Provence.

M. de Montalembert a évoqué les routes à trois voies et la réglementation de la priorité en rase campagne.

M. Paul Chevallier a souligné la nécessité de doter la région de Grenoble de moyens de transport suffisants pour les Jeux olympiques.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a traité des risques d'asphyxie de la circulation sur les routes, du réseau express régional, du métro suspendu et du véhicule sur coussin d'air.

Dans ses réponses, M. Pisani a notamment souligné qu'il fallait repenser le problème du financement des services publics par le contribuable et par l'usager. C'est dans le VI<sup>e</sup> Plan que l'achèvement de la liaison Mer du Nord—Méditerranée sera examiné. Les essais de l'aérotrain sont concluants et sa mise en service est prochaine sur une ligne qui reste à déterminer. La technique du métro suspendu semble bonne, mais les conditions économiques de son utilisation restent à étudier. L'infrastructure des transports à Grenoble sera prête en temps utile. Pour les routes à trois voies, on s'oriente vers un système alternatif à une voie et deux voies. Des études sont en cours pour réexaminer les conditions financières de fonctionnement des chemins de fer de Provence. La priorité accordée aux autoroutes permettra d'en réaliser 275 kilomètres par an. C'est le mode de vie moderne qui pousse les Français à partir en vacances à l'étranger. Il était urgent de repenser la planification urbaine, non seulement de la région parisienne mais aussi du centre de la capitale.

M. Pisani a ensuite répondu à M. Louvel sur la tarification des transports.

Le ministre a également présenté des observations générales sur la politique du Gouvernement en matière de logement. En 1963, des tendances à la surchauffe s'étaient manifestées avec violence, dans lesquelles le logement, qui représente 25 p. 100 des investissements de la nation, intervenait pour une notable part. Une orientation nouvelle a été prise pour le V<sup>e</sup> Plan, qui modifie le financement en faisant appel à de nouvelles sources d'épargne ; le ministre a insisté sur la nécessité d'alléger les procédures et d'accroître la productivité des entreprises.

M. Nungesser, Secrétaire d'Etat au Logement, a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Richard, de Montalembert, Bousch et Talamoni. Il s'est félicité des incidences de l'installation de la Caisse des prêts aux H. L. M. ; concernant la lutte contre les bidonvilles, les préfets étudient les conditions de la mise en œuvre de la « loi Debré » ; concernant la conjoncture actuelle dans le bâtiment, on note une diminution du nombre des permis de construire et des mises en chantier, comme conséquence des mesures prises en 1963 ; les professionnels ont été invités à s'orienter vers une clientèle plus large ; l'industrie du bâtiment doit faire effort pour passer du stade artisanal à une technique d'avant-garde, et pour diminuer ses prix de revient.

M. Bettencourt, Secrétaire d'Etat aux Transports a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Coudé du Foresto, Kistler et Mlle Rapuzzi. Il a précisé, notamment, que la situation financière d'Air-Inter était favorable, mais que le programme d'avenir postule une augmentation de capital. La réalisation de l'avion supersonique Concorde se poursuit dans de bonnes conditions, les crédits nécessaires s'élevant à 5,4 milliards à partager entre la France et la Grande-Bretagne.

Evoquant enfin la situation des chantiers navals, le Secrétaire d'Etat a souligné que la conjoncture était actuellement très favorable.

*Au cours d'une deuxième séance*, M. Driant, rapporteur spécial, a présenté à la commission son rapport sur le budget de l'Agriculture. Globalement, le budget de 1967 marque une progression de 22,4 p. 100 sur celui de 1966. Concernant les dépenses ordinaires, les dotations des moyens des services sont en augmentation de près de 17,4 p. 100 ; les dépenses de personnel se trouvent affectées par des créations d'emplois pour la réorganisation des services extérieurs, pour l'enseignement et la formation professionnelle ; il faut noter l'accroissement de 25 p. 100 des subventions, notamment à l'Institut national de la recherche agronomique.

Les crédits affectés aux interventions publiques marquent une augmentation due, en particulier, aux dotations de l'action sociale, ces crédits supplémentaires concernant plus spécialement le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (F. A. S. A. S. A.).

Le rapporteur a ensuite passé en revue les dépenses en capital, dont l'augmentation est de 7,5 p. 100 pour les autorisations de programme et 19,8 p. 100 pour les crédits de paiement. Les postes en progression sensible sont l'habitat rural, la recherche, l'hydraulique et les aménagements régionaux.

Quant aux dotations intéressant l'Agriculture figurant dans d'autres fascicules budgétaires, elle concernent :

— les comptes spéciaux du Trésor, dans lesquels figurent les prêts du Fonds de développement économique et social et les opérations effectuées par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau et le Fonds forestier national ;

— les dotations inscrites dans le budget des charges communes, où figurent des crédits relatifs aux subventions économiques (pour le sucre et les céréales), à la subvention au F. O. R. M. A., et à la bonification d'intérêt que verse le Trésor à la Caisse nationale de crédit agricole.

Dans une seconde partie de son rapport, le rapporteur spécial a dégagé les grandes lignes de la politique gouvernementale en examinant les principaux secteurs d'activité.

Concernant la formation et l'information des agriculteurs, le rapporteur traitant de l'encadrement administratif, a analysé la réforme des services extérieurs, pour laquelle on ne peut encore dresser un bilan des résultats ; le renforcement des effectifs des directions départementales de l'agriculture permettra le développement de certaines actions spécifiques, comme l'expansion de la production animale et le contrôle des groupements de producteurs, la coordination des actions prévues par la loi d'orientation agricole ; le rapporteur a ensuite étudié le problème de la formation des agriculteurs, secteur dans lequel un gros effort a été accompli au cours de ces dernières années, et qui sera poursuivi en 1967, dans l'enseignement, la formation professionnelle, la recherche, la vulgarisation et la statistique.

Concernant les modifications du milieu agricole, le rapporteur a étudié les problèmes spécifiques qui s'y posent : évolution du nombre des exploitations (en diminution moyenne de 50.000 par an), des modes de faire valoir, de la population active agricole, traduisant un profond bouleversement des structures.

Les objectifs d'une politique agricole moderne sont poursuivis depuis des années par le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (F. A. S. A. S. A.) et par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S. A. F. E. R.). Traitant des investissements agricoles, le rapporteur spécial a souligné que les possibilités d'autofinancement de l'agriculture n'ont cessé de décroître ; il a souligné en contrepartie le rôle de la Caisse nationale de crédit agricole dans le financement des opérations nécessaires.

En conclusion, le rapporteur a souligné les points faibles du budget présenté, l'insuffisance des crédits pour les équipements collectifs et pour le développement d'un effort social.

Le rapport de M. Driant a été adopté ainsi que l'article 47 du projet de loi de finances après des interventions de MM. Brousse sur la vulgarisation, le remembrement, l'hydraulique et l'activité des S. A. F. E. R. ; Raybaud, sur l'insuffisance des crédits pour les équipements collectifs (assainissement, hydraulique agricole) ainsi que sur la réforme des services extérieurs, et de Montalembert, sur les crédits destinés à l'élevage et le remembrement.

M. Monichon, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur le budget annexe des prestations sociales agricoles, qui s'établit en recettes et en dépenses, à 5.645 millions de francs pour 1967. Les lignes de recettes sont, en majorité, en augmentation, les différences constatées résultant soit de mesures nouvelles, soit d'ajustements ; la subvention du budget général, qui assure l'équilibre du budget annexe des prestations sociales agricoles, est en augmentation de plus de 30 p. 100. Les dépenses sont majorées de 5 p. 100 pour les frais de fonctionnement et de 11 p. 100 pour les dépenses d'intervention, qui correspondent au versement des prestations.

Après des interventions de MM. Soudant, au nom de la Commission des Affaires sociales, Coudé du Foresto et Driant, le rapport de M. Monichon a été adopté, ainsi que l'article 57 du projet de loi de finances.

La commission a ensuite examiné les amendements au projet de loi d'orientation et de programme (n° 3, session 1966-1967) adopté par l'Assemblée Nationale, sur la formation professionnelle. Elle a, notamment, donné un avis favorable aux amendements n° 24, 35, 13 et 19 et s'en remettra, lors de la discussion en séance publique, à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 20, 21, 23, 22, 34, 36, 1, 37, 14, 15, 16, 26, 39, 28, 40, 29, 33, 38, 17, 41 et 18.

**Jeudi 27 octobre 1966.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a entendu le rapport de Mlle Rapuzzi sur les crédits du Commissariat au Tourisme. L'augmentation de 11 p. 100 des crédits serait de nature à donner satisfaction si cette progression permettait à l'administration de disposer des moyens nécessaires à une politique dynamique du tourisme. Or, force est de reconnaître que l'année 1967 n'apportera pas ces moyens. La détérioration des échanges touristiques avec l'étranger a provoqué un déficit chiffré à 140 millions de francs pour 1965. L'accroissement des crédits est dû essentiellement à l'affectation de dotations supplémentaires aux associations de tourisme social et à un léger renforcement des moyens de propagande, essentiellement à l'étranger. Le rapporteur a ensuite souligné que certains crédits en faveur du développement touristique ne figurent pas au budget du Commissariat : des prêts du F. D. E. S. sont attribués en faveur de l'équipement hôtelier et thermal, de l'équipement touristique collectif (équipement de la montagne et équipement nautique) ; un programme d'investissements pour l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon est arrêté à 340,5 millions de francs pour 1966 à 1970. Le rapporteur a insisté sur le déficit de la balance touristique. A ce propos, un débat s'est instauré sur la nécessité d'un retour à la détaxation des carburants en faveur des touristes étrangers et sur les progrès à réaliser en matière d'accueil hôtelier. Au cours de ce débat sont intervenus MM. Portmann, de Montalembert, Alex Roubert, président, et Paul Chevallier.

En conclusion, le rapporteur a souligné que le déficit de la balance touristique traduit l'inadaptation de nos structures hôtelières. Il est nécessaire d'accélérer la mise en place d'un équipement hôtelier modernisé, de développer et d'intensifier la propagande en faveur du tourisme dans notre pays et d'améliorer l'accueil qu'on y reçoit. Les conclusions du rapporteur ont été adoptées après les interventions de MM. de Montalembert, Houdet, Alex Roubert, président, et Marcel Martin.

M. Armengaud, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur les crédits des rapatriés. Le rapporteur spécial a tout d'abord souligné que ces crédits diminuent de près de 50 p. 100 d'une année sur l'autre. En ce qui concerne les moyens des services, cette diminution est fondée sur l'hypothèse d'une régression du nombre des rapatriés, ce qui constitue une prévision optimiste compte tenu de l'évolution des rapports franco-marocains notamment.

Les dotations du titre IV (Interventions publiques) accusent également une diminution importante. Aucune dépense en capital ne figure au budget de 1967. Il convient pourtant de signaler qu'il subsiste des problèmes en matière de besoins en logements dans la métropole, bien que le Gouvernement considère la question comme ayant perdu son caractère spécifique.

Le rapporteur a ensuite fait le point de l'application de la loi du 26 décembre 1961, qui n'a pas été sans causer des difficultés à nos compatriotes intéressés. M. Armengaud a analysé les problèmes de la protection juridique des rapatriés, de leur reclassement et de leur indemnisation ainsi que leur situation selon leur pays de résidence. Ces problèmes ont donné lieu à des interventions de MM. Paul Chevalier, Alex Roubert, président, et Courrière.

La commission a adopté le rapport de M. Armengaud.

M. Houdet, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur les budgets des services généraux du Premier ministre, des Journaux officiels et du Conseil économique et social. Après avoir analysé les crédits des services généraux, le rapporteur a notamment examiné la transformation d'emplois d'administrateurs civils en emplois d'attachés d'administration centrale. Après avoir traité de la création du Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française, le rapporteur a parlé de la Direction de la documentation dont les activités seront développées en 1967. Il a ensuite fait le point de la situation et de l'activité des services de l'ancienne administration d'outre-mer, de l'école nationale d'administration et du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme. MM. Courrière et de Montalembert sont intervenus à propos de ce dernier organisme.

Le rapporteur a ensuite analysé les dotations budgétaires du nouveau Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, qui figure dans le projet de loi de programme examiné actuellement par le Parlement.

Après avoir analysé l'activité du Fonds de la recherche et l'aide au développement des résultats de la recherche, dont les dotations sont en nette augmentation, le rapporteur a traité du Plan calcul adopté par le Gouvernement pour doter notre pays d'une industrie de calculatrices électroniques.

Les crédits pour la recherche spatiale sont également en nette augmentation. Dans ce domaine, l'effort de notre pays lui a permis de prendre la troisième place dans le monde, mais loin derrière les Etats-Unis et l'U. R. S. S. Malgré les résultats déjà appréciables obtenus et les programmes nationaux entrepris, la nécessité d'une coopération au niveau européen et mondial

s'impose. Avec le centre spatial qu'elle aménage en Guyane, la France va d'ailleurs disposer d'un champ de tir équatorial excellent qui lui donnera un incontestable atout pour les négociations internationales. Après de laborieuses négociations sur les problèmes financiers, le CECLES/ELDO va poursuivre la mise au point d'un lanceur européen à la fois dans la version initiale et dans une version améliorée. Le coût de ces objectifs est très élevé.

En ce qui concerne l'énergie atomique, les crédits sont pratiquement stables. Le Commissariat poursuit la réalisation d'importants programmes, mais rien de fondamentalement nouveau n'est prévu. La France se dote progressivement de centrales nucléaires selon la filière graphite-gaz.

La commission a adopté le rapport de M. Houdet.

*Au cours d'une seconde séance*, la commission a entendu le rapport de M. Portmann, sur le budget des Affaires étrangères. Le rapporteur a indiqué tout d'abord que le budget couvrirait dorénavant nos relations avec l'ensemble des pays sur lesquels nous n'exerçons aucun pouvoir de souveraineté. Un seul poste diplomatique nouveau est créé qui correspond à l'ouverture d'une ambassade de France en Mongolie extérieure. Un effort sera fait en 1967 pour la réparation des immeubles diplomatiques dont la situation est souvent précaire. Par ailleurs, des mesures sont prévues pour améliorer les rémunérations de nos agents diplomatiques à l'étranger, par un changement du mode de calcul des indemnités.

Les crédits destinés aux services de presse et d'information sont manifestement insuffisants ; il faut toutefois noter que dans ces derniers temps, les services d'information de plusieurs grandes capitales ont été modernisés. Les relations culturelles et techniques constituent l'élément majeur de notre action à l'étranger : 55,5 p. 100 des crédits totaux des Affaires étrangères leur sont consacrés.

La demande de professeurs est sans cesse croissante, bien que 29.762 soient en poste à l'heure actuelle, chiffre supérieur aux recommandations du Plan. Le problème du recrutement doit spécialement retenir l'attention du Gouvernement. 323 lycées dans le monde dispensent un enseignement français à 506.000 élèves, le grand problème non encore résolu restant celui des accords sur les équivalences de diplômes. L'action de l'Alliance française supplée dans nombre de pays l'insuffisance des moyens publics, elle s'accroît chaque année et touche un nombre plus élevé d'étrangers. 12.886 bourses ont été accordées en 1965 et le crédit prévu à ce titre pour 1967 est en augmentation de 25 p. 100, supérieur aux prévisions du Plan.

Après avoir évoqué les aspects de la coopération bilatérale et multilatérale, le rapporteur a fait enfin le bilan de l'aide militaire apportée par la France à différents pays d'Afrique et d'Extrême-Orient.

Une large discussion à laquelle ont pris part MM. Roubert, président, Edouard Bonnefous, le général Béthouard, au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, Houdet, s'est instaurée sur la nécessité de renforcer notre influence linguistique et notre action culturelle à l'étranger. MM. Armengaud et Béthouard ont souligné la nécessité de lier l'aide apportée à certains pays au respect de leurs engagements envers nos compatriotes. M. Edouard Bonnefous a réclamé que soient précisées au Parlement les conditions dans lesquelles interviendrait le règlement financier du transfert de l'O. T. A. N.

Le rapporteur a ensuite traité plus particulièrement de l'aide consacrée à l'Algérie ; les crédits afférents aux Affaires algériennes sont, pour 1967, intégrés au sein des Affaires étrangères, mais l'état du contentieux franco-algérien et l'importance de l'aide que notre pays continue à dispenser légitimement un examen particulier. Les raisons avancées pour le maintien d'une aide à un niveau élevé consistent dans les débouchés que peut entraîner, pour notre industrie, une vie économique animée par la contribution financière de la France et la part importante tenue dans notre commerce extérieur par l'Algérie. En contrepartie, il faut noter les fluctuations suivies par les rapports franco-algériens, qui se manifestent par l'échec de l'essai de règlement du contentieux, par la nationalisation des exploitations minières et la confiscation des biens vacants.

Deux chapitres du budget des Affaires étrangères sont exclusivement consacrés à l'Algérie, le chapitre 42-25 qui constitue la poursuite de l'aide économique établie par les accords d'Evian, et le chapitre 68-82, en application de l'accord sur l'industrialisation de l'Algérie. Une réduction de l'ensemble des crédits destinés à l'Algérie traduit les économies budgétaires permises par le rattachement des services des Affaires algériennes à ceux des Affaires étrangères, et l'établissement de la coopération à un niveau moins développé.

Le rapporteur a indiqué, concernant les relations franco-algériennes, que les échanges commerciaux, s'ils demeurent à un niveau élevé, évoluent dans un sens restrictif ; des difficultés subsistent quant aux relations monétaires ; les pourparlers entrepris pour le règlement du contentieux franco-algérien n'ont pu aboutir et devront être repris. En conclusion, le rapporteur

a souligné que la pratique des dons et des prêts requiert une grande vigilance afin que l'aide accordée à l'Algérie se situe à un niveau compatible avec l'état des relations entre les deux pays.

Sur les crédits d'aide à l'Algérie sont intervenus MM. Bousch, Edouard Bonnefous, Alex Roubert, président, Marcel Martin et Courrière. Sur l'ensemble du budget des affaires étrangères, sont intervenus MM. le général Béthouart, au nom de la Commission des Affaires étrangères, Armengaud et Edouard Bonnefous.

Enfin, M. Bousch, rapporteur spécial, a exposé à la commission ses observations sur le budget du secrétariat d'Etat au logement. Après avoir commenté les modifications intervenues dans la structure administrative de ce département à la suite de la création du Ministère de l'Equipement, le rapporteur a souligné que l'ensemble des crédits concernant notamment les études a été viré à la section commune de ce ministère. Un certain nombre d'emplois est créé en particulier pour faire face aux besoins résultant de la création des nouveaux départements de la région parisienne. Le rythme du financement du logement pour les fonctionnaires est maintenu à un total de 4.500 par an. Le secteur le plus défavorisé est celui de la construction de logements avec « primes sans prêts » dont le nombre financé en 1967 sera inférieur de 15.000 à celui de la présente année.

Au cours de leurs auditions par la Commission des Finances, le Ministre de l'Economie nationale et des Finances, ainsi que le secrétaire d'Etat au logement ont reconnu que ce secteur devrait faire l'objet de l'attention du Gouvernement suivant l'évolution de la conjoncture. Le rapporteur a souligné en effet que, si le nombre des logements de grand standing était au moins suffisant et que si un effort important était consacré aux logements sociaux, la construction de logements de moyen et petit standing était largement insuffisante. La création de la Caisse des prêts pour les H. L. M. rationalise certainement le financement de ce secteur mais a provoqué, au cours de cette année, un retard de plusieurs mois dans l'étude des dossiers. Le nouveau mode de financement a provoqué une charge supplémentaire de 150 millions pour la Caisse des dépôts et consignations. En ce qui concerne les dépenses en capital, le rapporteur a insisté sur l'action d'encouragement à la décentralisation industrielle, sur le Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, sur l'extension des zones à urbaniser par priorité et enfin sur les crédits destinés à la rénovation urbaine. M. Bousch a indiqué que, comme la Commission des Finances l'avait prévu à l'époque, les réformes destinées à briser la spéculation ont, dans un premier temps, ralenti la construction et même pro-

voqué l'augmentation du prix des terrains. En ce qui concerne le financement de la construction, les nombreuses mesures intervenues depuis quelques années peuvent être ainsi appréciées : l'épargne-logement constitue un gros succès mais ne produira d'effets qu'à terme, la réforme du crédit à moyen terme a eu des effets bénéfiques, par contre, il est encore trop tôt pour juger des effets du nouveau marché hypothécaire. Enfin, le rapporteur a souligné les conséquences déplorables du déblocage tardif des crédits publics. M. Courrière s'est étonné du taux excessif des nouveaux prêts hypothécaires, taux qui semble excéder les normes prévues par le projet de loi en cours de discussion sur la répression de l'usure. Après observations de MM. Roubert, président, et Paul Chevallier, les conclusions de M. Bousch ont été approuvées par la commission ainsi que les articles 34, 42, 43 et 44 du projet de loi de finances pour 1967.

**Vendredi 28 octobre 1966.** — *Présidence de M. Portmann, président d'âge.* — M. Paul Chevallier, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget annexe de la Légion d'honneur. Ce budget est en sensible réduction, de 9,3 p. 100, portant essentiellement sur les dépenses en capital et affectant les crédits relatifs aux travaux à effectuer dans les maisons d'éducation. Concernant les dépenses ordinaires, une majoration apparaît au chapitre des allocations de secours, les crédits proposés permettant désormais d'assurer le versement d'un secours d'un égal montant à tous les allocataires, quelle que soit leur qualité ; le rapporteur s'est réjoui de cette décision qu'il avait réclamée lors de la discussion des précédents budgets ; quant aux dépenses d'équipement des maisons d'éducation, le rapporteur a souligné un retard dans la consommation des crédits, dû à des difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux.

Le rapport a été adopté après une observation de M. Fosset, sur le fonctionnement des maisons d'éducation de la Légion d'honneur. M. Paul Chevallier a ensuite présenté son rapport sur le budget annexe de l'ordre de la Libération ; ce budget manifeste une augmentation provenant de l'inscription de crédits d'équipement nécessités par l'installation de la grande chancellerie à l'hôtel des Invalides.

Après l'adoption de ce rapport, la commission a examiné le budget annexe des Monnaies et médailles. Deux postes sont en augmentation, le produit de la fabrication des monnaies étrangères et celui de la vente des médailles ; en revanche, le produit de la fabrication des monnaies françaises est en

diminution. Le rapporteur a souligné la réalisation d'une nouvelle usine dans la région de Bordeaux. Après une intervention de M. Portmann, le rapport de M. Paul Chevallier a été adopté.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. de Montalembert, rapporteur spécial, sur les crédits de l'aménagement du territoire.

Le rapporteur a tout d'abord rappelé que l'importance quantitative des crédits dont dispose la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D. A. T. A. R.) demeure faible dans l'ensemble du budget de l'Etat. En 1967, l'extension de ses tâches entraîne une augmentation de ses crédits de fonctionnement. Quant au fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F. I. A. T.), sa dotation augmente régulièrement passant, en 1967, à 200 millions de francs en autorisations de programme et à 190 millions en crédits de paiement.

La D. A. T. A. R. a poursuivi son action de coordination et d'animation de la politique d'aménagement du territoire. Le F. I. A. T. est intervenu notamment en faveur des communications, des télécommunications et de l'équipement urbain. Un effort nouveau a été entrepris pour favoriser les équipements touristiques. Depuis sa création, ce fonds a principalement aidé les régions de Bretagne, Midi-Pyrénées, Provence-Côte d'Azur-Corse, Pays de la Loire, Aquitaine et Nord.

Après avoir analysé les opérations d'aménagement du Languedoc-Roussillon et du golfe de Fos, le rapporteur a rappelé que de nouveaux projets régionaux sont prévus pour la côte d'Aquitaine et la Corse. La D. A. T. A. R. participe également à la mise sur pied de politiques cohérentes dans les domaines des zones foncières, de l'eau et des parcs naturels. L'aide à l'industrialisation régionale a fait l'objet de nouvelles mesures en 1966 destinées à favoriser le développement des régions en retard et la reconversion de celles où se posent des problèmes d'adaptation.

Enfin le rapporteur a traité de l'organisation de l'aménagement des agglomérations urbaines et du Bassin parisien ainsi que des essais pour la mise au point d'un aérotrain. La commission a adopté le rapport de M. de Montalembert.

M. Fosset a ensuite présenté à la commission son rapport sur le budget de la Coopération ; il a indiqué qu'on n'y sentait pas la mise en œuvre de méthodes nouvelles, non plus que les orientations d'une adaptation de notre politique de coopération.

Ce budget présente les particularités suivantes :

— le montant global des dotations est en progression de 9 p. 100 par rapport au budget précédent ;

- les dépenses ordinaires sont en légère diminution ;
- les dépenses en capital sont en diminution pour les autorisations de programme et en fort accroissement pour les crédits de paiement.

Le rapporteur a particulièrement évoqué le problème du recrutement du personnel d'assistance technique, problème neuf qui appelle des solutions hardies : les besoins des états s'accroissent dans la plupart des secteurs de la coopération technique, tandis que les ressources en hommes disponibles se raréfient ; aussi l'emploi des militaires du contingent apparaît dans bien des cas comme la meilleure façon de susciter des vocations et d'amorcer une relève difficile ; un aspect essentiel de l'évolution de notre aide technique aux états africains et malgache consiste dans la forte augmentation des effectifs employés à des tâches d'enseignement (ce personnel enseignant représentant 50 p. 100 des effectifs globaux de l'assistance technique) ; par contre, le nombre des agents affectés dans d'autres secteurs accuse une diminution importante. Le rapporteur a évoqué ensuite le rôle des volontaires du progrès, recrutés au sein des mouvements de jeunesse et des organismes professionnels orientant leurs activités outre-mer. Concernant le budget d'équipement, la réduction des autorisations de programme indique que le volume de l'aide apportée par la France au développement économique des Etats africains et malgache devra être plus sélective, et amènera un choix plus rigoureux des opérations. Après des interventions de MM. Colin et Portmann, le rapport de M. Fosset a été adopté.

M. Talamoni a ensuite fait approuver son rapport sur les crédits du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité. Les dotations pour 1967 seront en progression de 30 p. 100 sur celles de 1966. Cette progression est due notamment à l'institution de quatre comités d'études placés auprès du commissariat général : le comité d'étude des rendements et des coûts, le comité des entreprises, le comité de développement industriel, et le comité « administration » ce dernier ayant pour mandat de proposer toute réforme de nature à améliorer l'efficacité des services publics.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL,  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 26 octobre 1966.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Molle sur sa proposition de loi (n° 5, session 1966-1967) relative aux déclarations conjointes prévues aux articles 11 (alinéa 2), 16 et 20 de la loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux.

L'objet de cette proposition est de modifier légèrement les mesures transitoires contenues dans la loi du 13 juillet 1965 relative aux régimes matrimoniaux, essentiellement en prorogeant la durée du délai prévu pour l'adoption du nouveau régime légal.

Sont intervenus dans la discussion, outre le rapporteur, MM. Le Bellegou, Montpied et Marcihacy. Sur la proposition de ce dernier, le délai d'option laissé aux époux a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1967.

M. Marcihacy a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi (n° 298, session 1965-1966) portant statut des navires et autres bâtiments de mer. M. Yvon, rapporteur pour avis au nom de la Commission des Affaires économiques, assistait à la discussion.

Après avoir évoqué le problème de la nature juridique du navire, le rapporteur a regretté qu'une fois de plus la séparation entre la loi et le règlement établie par l'article 34 de la Constitution ne laisse au législateur que la définition de grands principes, les décrets d'application ultérieure pouvant infléchir sensiblement ceux-ci. Il a déploré, d'autre part, que le mode d'élaboration du statut nouveau, issu des travaux d'une commission de spécialistes, rende certaines dispositions du projet de loi difficilement compréhensibles pour les non-initiés. Il a, enfin, procédé à l'analyse de l'économie du texte soumis au Sénat.

A l'article premier, une assez longue discussion s'est instaurée sur le point de savoir s'il convenait ou non de préciser le carac-

tère original du navire : bien meuble susceptible d'hypothèque. Sont intervenus dans cette discussion MM. Garet, Geoffroy, de Hauteclocque, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Montpied et Yvon.

La commission a finalement décidé de rédiger comme suit l'article premier : « Tout navire, bien meuble susceptible d'hypothèque, est individualisé par son nom, sa nationalité, son port d'attache et son tonnage. »

Au cours de l'examen des autres articles du projet de loi, les amendements suivants ont été adoptés :

*Art. 6.* — Amendement : rédiger comme suit cet article : « Sauf convention contraire, le constructeur est propriétaire du navire en construction jusqu'au transfert de propriété au client. Ce transfert se réalise avec la recette du navire après essais. Il peut être valablement stipulé que le transfert s'opère au fur et à mesure de la construction et du versement des acomptes par le client. Cette stipulation doit faire l'objet d'une publicité dans les conditions qui seront déterminées par décret. »

*Art. 29.* — Amendement : rédiger comme suit la fin de cet article : « ... sauf opposition des autres copropriétaires pour des motifs reconnus sérieux et légitimes. »

*Art. 50.* — Amendement : rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Des décrets détermineront les sûretés étrangères auxquelles s'applique le présent article. »

*Art. 57.* — Amendement : rédiger comme suit cet article : « Toute opération volontaire qui entraîne la perte de la francisation d'un bâtiment grevé d'une hypothèque est interdite. Tout acte ou fait commis en fraude de cette interdiction rend son auteur passible des peines prévues à l'article 408 du code pénal. »

*Art. 58.* — Amendement : rédiger comme suit cet article : « Sauf si une faute prouvée lui est personnellement imputable, le propriétaire d'un navire peut, même envers l'Etat, et dans les conditions ci-après énoncées, limiter sa responsabilité envers des cocontractants ou des tiers, si les dommages se sont produits à bord du navire ou s'ils sont en relation directe avec la navigation ou l'utilisation du navire. »

*Art. 58 bis (nouveau).* — Amendement : après l'article 58, insérer un article additionnel 58 bis (nouveau) ainsi rédigé : « La limitation de responsabilité du propriétaire du navire s'opère aux montants établis par la convention internationale

du 10 octobre 1957 sur la limitation de la responsabilité des propriétaires des navires de mer.

« A cet effet, et lorsque l'ensemble des créances résultant d'un même événement dépasse les limites de la responsabilité telles que déterminées par les dispositions de l'alinéa précédent, le montant global des réparations dues par le propriétaire dans le cadre de la limitation légale est constitué en un fonds dit fonds de limitation unique.

« Le fonds ainsi constitué est affecté exclusivement au règlement des créances auxquelles la limitation de responsabilité est opposable.

« Après la constitution du fonds, aucun droit ne peut être exercé, pour les mêmes créances, sur d'autres biens du propriétaire par les créanciers auxquels le fonds est réservé, à condition que le fonds de limitation soit effectivement disponible au profit du demandeur ».

*Art. 60.* — Amendement : supprimer le 4° de cet article.

*Art. 61.* — Amendement : supprimer cet article.

*Art. 62.* — Amendement : supprimer cet article.

*Art. 65.* — Amendement : dans cet article, remplacer l'expression : « aux articles 58, 59 et 61 », par la suivante : « aux articles 58, 58 bis et 59 ».

*Art. 66.* — Amendement : rédiger comme suit le début de cet article : « Pour l'application de l'article 58 bis, on tiendra... » (Le reste sans changement.)

*Art. 67.* — Amendement : rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Dans tous les cas où un propriétaire est autorisé par la présente loi à limiter sa responsabilité, il peut obtenir... » (Le reste sans changement.)

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE DE L'EXAMEN  
DU PROJET DE LOI  
RELATIF AUX COMMUNAUTES URBAINES

**Mardi 25 octobre 1966.** — *Présidence de M. Adolphe Chauvin, président.* — La commission a entendu M. André Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, qui a rappelé la complexité des problèmes d'équipements posés aux grandes agglomérations. Il a également déclaré que la « Communauté urbaine », formule vraiment nouvelle et réaliste qui, pour Lille, Bordeaux, Lyon et Toulouse, doit dépasser l'habituel volontariat, est plus un cadre d'action pour les élus locaux qu'une réglementation précise de la vie communautaire.

Insistant sur la composition du Conseil de Communauté, M. Bord a déclaré préférer la représentation proportionnelle de toutes les populations au sein de cet organisme à une représentation de chaque commune, difficile à réaliser sans augmenter exagérément les effectifs du Conseil.

Le Secrétaire d'Etat a réaffirmé le maintien des avantages acquis par les personnels communaux et a rappelé par ailleurs que les libertés locales devraient se trouver rehaussées par le regain d'efficacité qui naîtra de la Communauté urbaine.

A l'issue de cet exposé, une discussion s'est instaurée, au cours de laquelle sont notamment intervenus, outre M. Chauvin, président de la Commission spéciale et M. Descours-Desacres, rapporteur, MM. Durafour, Kistler, Monichon, Emile Dubois, Vallin, Schmitt, Pinton et Dailly.

**Mercredi 26 octobre 1966.** — *Présidence de M. Adolphe Chauvin, président.* — M. André Bord, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, a répondu à un certain nombre de questions qui lui avaient été posées la veille, et M. Pallez, Directeur général des collectivités locales, a fait un exposé sur les problèmes fiscaux posés par le projet. Au cours de la discussion qui a suivi, sont intervenus notamment, outre le rapporteur, MM. Monichon, Chauty, Durafour, Dailly, Montprier, Pinton et Mistral.

**Jeudi 27 octobre 1966.** — *Présidence de M. Adolphe Chauvin, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la Commission a repris l'étude du projet de loi. Le rapporteur a vivement déploré que le temps imparti à la Commission pour procéder à cet examen soit beaucoup trop court pour lui permettre de recueillir sur place l'avis des maires intéressés par cette importante réforme.*

Sur le fond, il s'est déclaré, pour sa part, très hostile à la création forcée des quatre communautés urbaines prévue dans l'article 1<sup>er</sup>. Il serait de beaucoup préférable, a-t-il notamment déclaré, de laisser les assemblées des collectivités prendre elles-mêmes conscience de leur nécessité et de n'intervenir que si, au bout d'un délai raisonnable, les communautés ne sont toujours pas constituées selon la procédure prévue à l'article 2. Il a insisté, d'autre part, sur la nécessité d'assurer une très grande souplesse dans la détermination des compétences des communautés.

Il s'est, en outre, déclaré partisan de l'augmentation du nombre des membres de l'assemblée, de telle sorte que toutes les communes y soient représentées, un organe exécutif plus restreint pouvant alors être superposé à cette assemblée.

Abordant les dispositions financières, il a insisté sur la nécessité de parvenir à une uniformisation des charges des collectivités, notamment au moyen de la patente.

MM. Monichon, Pinton, Carous, Emile Dubois et Kistler sont ensuite intervenus.

M. Emile Dubois a notamment insisté sur le fait que la communauté urbaine, présentée dans le projet de loi comme un établissement public, deviendra, à plus ou moins long terme, une collectivité locale dont elle présente, d'ores et déjà, certaines caractéristiques, et M. Kistler a indiqué que la réforme proposée par le Gouvernement ne se justifie que si les nouvelles communautés urbaines sont destinées à jouer un rôle de premier plan dans le développement économique des agglomérations.

*Au cours d'une seconde séance, tenue l'après-midi, la commission a abordé l'examen des articles du projet.*

Elle a décidé de réserver la rédaction définitive de l'article 1<sup>er</sup> jusqu'à ce que la nature des communautés urbaines se trouve dégagée au fur et à mesure de l'examen des autres articles.

Les amendements suivants ont été adoptés aux articles 2 et 3 :

A l'article 2 : rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « L'aire géographique dans laquelle la demande des conseils municipaux doit être prise en considération sera définie par le conseil général, sur proposition du préfet. »

A l'article 3 : a) rédiger comme suit le 1 de cet article :

« 1. Elaboration du plan directeur d'urbanisme intercommunal et du plan de modernisation et d'équipement, constitution de réserves foncières intéressant la communauté. »

b) Dans le 2 de cet article, supprimer les mots : « et entretien » ;

c) Supprimer le 3 de cet article ;

d) Dans le 4 de cet article, supprimer les mots : « service du logement et ».

La commission a enfin décidé de continuer l'examen des articles du projet au cours de deux séances qui auront lieu le jeudi 3 novembre, matin et après-midi.